



AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU**

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JANVIER

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions des articles 148 et 148.0.1 du Code municipal du Québec, que la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu prévue le mardi 18 janvier 2022, et qui se tiendra à huis clos en raison des mesures sanitaires en cours, débutera à **19 h 45 plutôt qu'à 19 h 30**.

Donnée à Saint-Mathieu, ce 10 janvier 2022.

Joël-Désiré Kra
Directeur général et secrétaire-trésorier